Janvier 2012

L'écho des Gorges

N° 34

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Editorial

Une année s'achève, une autre commence, c'est le temps des bilans et des changements sur le plan local.

La réforme territoriale qui a débuté en 2011 va bientôt livrer son verdict final. Pour ce qui nous concerne directement les dés sont jetés. En effet, la Communauté de Communes de Vinay a eu l'adhésion l'an passé de Poliénas. Au 1er Janvier de cette année, Quincieu sommé d'intégrer une communauté de commune, nous a rejoint et le 1er Janvier 2013 la Communauté Vercors-Isère, c'est à dire St Quentin, La Rivière et Montaud, qui a fait le choix de ne pas s'éclater, prendra le même chemin. La CCV sera alors composée de 20 communes et l'harmonisation des compétences fera certainement l'objet de nombreuses tractations, qui ne seront rien à côté de celles qu'on aurait pu avoir si la réforme nous avait englobé avec les Communautés de Communes de St Marcellin (16 communes) et Pont en Royans (12 communes). Je pense que ce n'est que partie remise, mais quelle sera alors la place de nos communes ?

2011 avait vu la mise en place du nouveau système pour la collecte des ordures ménagères. Si personne ne peut être contre ce système, sa mise en place a vraiment laissé à désirer. En tant qu'élu sur le terrain, donc chargé de gérer les problèmes, nous les avons fait remonter et l'écoute n'a pas toujours été attentive. Mais où on a tous eu l'impression d'avoir été « cocu », c'est lors de la mise en place. Dans les réunions publiques, on a annoncé que les tarifs ne bougeraient pas pendant 7 ans et la première année, on subit une augmentation d'environ 12%. Quelle crédibilité a-t-on auprès de nos populations ? Je ne reviendrai pas sur les articles dans les journaux, mais en tant que démocrate, lorsqu'on est en minorité, on s'incline. Cette année, la Communauté de Communes de St Marcellin rentre dans le nouveau système et la majorité peut très bien s'inverser car, il faut le reconnaître, le nouveau mode de fonctionnement est plus facile à appliquer à la campagne qu'en ville.

2011 a vu également dans notre village la perte de la compétence eau. Le projet de STEP que l'on croyait finalisé est à nouveau au point mort. Qu'en adviendra-t-il ?

Moi ce qui me désole ce sont les conséquences : par la perte de compétence, on ne connaît plus les mouvements de population au sein de notre village. L'excédent de l'ancien budget de l'eau aura mis plus d'un an pour intégrer celui de la commune; et la dernière facture 2010 arrivera peut être un jour !

Malgré tout cela, restons positifs et encore meilleurs voeux à tous.

Albert Glénat

Maire de Cognin les Gorges

SOMMAIRE

En direct des conseils…..... 2

Réunion CCV à Cognin…..…...3

Vœux du maire …….……..4

En parcourant les rues.....…6
Le garage communal…….....
Site de compostage..…….....
Fleurir le village…….....

Utilisation de la salle des fêtes.....7
Installation d'un défibrillateur…..

Dossier :
Histoire de l'écho des Gorges…...8

Au cœur du village..... 10
Bibliothèque…….....
Décès de Reymond Tonneau….

Club du Nan…….…….....11
Repas de Noël……..…..

MAJIC à la CCV...……..

Association de pêche……..13
Assemblée générale…..……...
Permanence de permis……..

Foyer Rural……13
Soirée Beaujolais/belote..……..
Assemblée générale……..
Saint Nicolas de Gregory..……14

Atelier d'art floral……..15
Nouvel artisan.…….....…...16
Site internet de Cognin…...….16
Dernier Scoop…….16
Etat civil.....…. **16**
Bloc-notes **16**

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07/11/2011

1/ Fontaine

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Toutenvert pour mettre l'eau de la fontaine en circuit fermé, afin d'éviter le gaspillage : il se monte à 5 715,75 € HT. Après en avoir délibéré, il décide de retenir l'entreprise pour cette somme, en excluant la variante éclairage.

2/ Devis logiciel cimetière

M. le Maire présente les devis SIRAP, Eurosyl et E-MAGNUS pour la gestion du cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de différer sa décision de manière à avoir une vision globale sur le choix de tous les logiciels communaux.

3/ Marché garage communal

Le Conseil Municipal entérine le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offre :

- Lot 1 VRD : Entreprise Mandier	15 915,50 € HT,
- Lot 2 Maçonnerie : Entreprise Facchin	31 655,20 € HT,
- Lot 3 Charpente : Euro Charpente	22 510,63 € HT,
- Lot 4 Serrurerie : SARL Toumeto	9 940,00 € HT,
- Lot 5 Electricité : Enteprise Kocik	2 250,00 € HT.

4/ Réforme de la fiscalité

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe, applicable au 1er mars 2012, remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux et les exonérations prévues en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme pourront être modifiés tous les ans.

5/ Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat assurance groupe proposé par le Centre de gestion de l'Isère pour les risques statutaires du personnel communal.

6/Adhésion de la commune de Quincieu à la CCV

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Quincieu a délibéré en date du 4 juillet dernier en faveur de son adhésion à la Communauté de Communes de Vinay.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'adhésion de la Commune de Quincieu à la Communauté de Communes de Vinay.

7/ Soutien à la motion de l'association des usagers de la ligne Grenoble/Valence

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Réseau Ferré de France prévoit la fermeture de la ligne TER sur le segment Valence-Moirans pour une durée d'un an (décembre 2012 à décembre 2013) pour réaliser la phase 2 de la rénovation du Sillon Alpin (électrification).

La SNCF, en accord avec la Région, propose que des liaisons périurbaines soient assurées par des cars au départ de la gare de Vinay vers la gare de Moirans, gare où les usagers reprendront le train pour se rendre à Grenoble.

Le Conseil Municipal soutient la motion des usagers de la ligne Valence/Grenoble qui souhaitent un transbordement en gare de Tullins.

8/ Motion de soutien à St-Gervais sur un aménagement de sécurité de la RD 1532

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Gervais sollicite régulièrement le Conseil Général de l'Isère concernant la mise en place d'un aménagement de sécurité à l'intersection de la RD 1532 et du CD 35.

Notre commune est directement concernée par ce problème par le biais de ses enfants qui fréquentent l'école maternelle intercommunale de Saint-Gervais.

Le Conseil Municipal vote une motion de soutien à la Commune de St-Gervais afin qu'une infrastructure soit mise en œuvre pour sécuriser ce carrefour.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05/12/2011

1/ Modification rédactionnelle des statuts de la CCV

Après un échange avec les services de la Préfecture, il s'avère nécessaire de modifier la rédaction des compétences de la CCV dans ses statuts :

« Soutien financier à l'ADMR sur le territoire de la Com-

munauté de Communes » est remplacé par : « Service aux personnes âgées : soutien aux ADMR du territoire ».

« Soutien financier aux frais de transports des élèves pour les sorties culturelles et sportives des collèges du territoire de la CCV » est remplacé par « Participation aux animations sportives et culturelles des collèges du territoire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications de rédaction des statuts telles que décrites ci -dessus.

2/ Décision modificative

Pour pourvoir à une annulation de titre sur exercice antérieur, une DM est prise pour créditer une somme de 48€ au chapitre 673 (charges exceptionnelles) en la prélevant au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement).

3/ Heures d'ouverture de l'agence postale communale

Pour harmoniser au mieux le planning de l'employée de l'agence postale, Isabelle Martinez, avec ses autres postes (ménage aux écoles et cantine scolaire + secrétariat du SSI), il est proposé de supprimer l'ouverture de l'agence postale le mercredi matin, ainsi que de lui permettre de prendre ses RTT pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et un courrier sera adressé à la Poste qui doit statuer elle aussi.

4/ Espace Naturel Sensible

M. le Maire présente la possibilité de classement de la forêt communale des Gorges du Nan en Espace Naturel Sensible communal ou intercommunal.

D'autre part, Malleval entreprend la même démarche sur la partie de la Gerlette.

Il semble judicieux qu'une réunion commune ait lieu avec les divers interlocuteurs de manière à voir ce qu'il peut être fait en commun et mesurer les éventuelles contraintes avant de s'engager.

5/ STEP et SPANC

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue en Mairie pour la future STEP en présence des cabinets d'étude SINBIO et ECE, du Directeur de la Régie des Eaux de Vinay et de son adjoint, ainsi que de Michel DE GAUDENZI et de lui-même.

Diverses remarques de l'ABF ont été prises en compte, ainsi que le dévoiement de la conduite d'eau potable, pour citer les principaux points.

Le dossier devrait être bouclé en fin d'année pour une consultation des entreprises début 2012.

Concernant le SPANC, une réunion d'information a eu lieu le 28 novembre dernier et la visite des agents de Véolia chargés de faire les diagnostics devrait débuter le 06 décembre.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VINAY

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À COGNIN LE 15 DÉCEMBRE 2011

Les maires et les suppléants ont assisté à la réunion du Conseil Communautaire pour débattre des affaires générales de la communauté de communes. Les nombreux points à l'ordre du jour ont été examinés.

La présentation du CDDRA (contrat du développement durable Rhône Alpes) élaboré pour intégrer le développement durable dans ses différentes dimensions (économie, environnement, social, gouvernance, validité) et des enjeux "climat-énergie", s'inscrit dans un calendrier de six années et a reçu un avis favorable.

De nombreuses délibérations modificatives ont été entérinées. Remis aussi à l'ordre du jour la discussion engagée entre les délégués des communes contestant l'augmentation du tarif des ordures ménagères a aboutie à l'application de la nouvelle tarification du SICTOM.

La coupure pour électrification de la ligne Valence Grenoble pendant une année prendra effet en décembre 2012. La ligne de circulation prioritaire pour les cars sur l'autoroute A 48 est créée depuis cet été. Le plus gros délai pour l'ouverture impérative de cette ligne en décembre 2012 semble être le temps nécessaire aux autorisations administratives. Le Conseil communautaire très impliqué dans sa motion de soutien pour cette ligne prioritaire demande que ce dossier soit instruit de manière spécifique afin que cette voie soit active pour décembre 2012.

Quincieu ayant rejoint la Communauté de Communes, le Président Albert Buisson a présenté le projet de tarification de l'eau et de l'assainissement pour cette commune avec une période de lissage sur 4 ans pour l'eau et sur 7 ans pour l'assainissement. Ce projet a été entériné.

Un ordre du jour complémentaire a suscité un cas de conscience parmi les délégués, l'Union Commerciale de Vinay a présenté une demande de subvention pour un projet d'animation commerciale de Noël avec l'installation d'une patinoire synthétique de 108m2 en plein air, place du Vercors du 07 au 31 décembre. Des objections ont été formulées sur l'impartialité d'accorder une subvention à un projet d'animation commerciale pour une commune, les délais de cette demande après la réalisation du projet et surtout d'être mis devant le fait accompli.

Albert Buisson a fait part de la réflexion du bureau d'accorder à titre exceptionnel et à la condition que les enfants bénéficient de la gratuité à l'accès de la patinoire. Après un deuxième vote, la subvention a été accordée dans les faits, mais " pour la condition on verra plus tard " a déclaré Albert Buisson.

Les vœux du maire...

Monsieur le Conseiller Général, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est toujours un plaisir et un bonheur pour moi de vous présenter mes vœux, à vous toutes et tous, qui contribuez quotidiennement à faire vivre notre village et de saluer ainsi une nouvelle année 2012, avec ce qu'elle véhicule d'espérances, de souhaits et de projets collectifs.

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussites dans les projets pour vous et votre famille, avec une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, qui souffrent de maladie, de solitude et pour ceux qui nous ont quitté en 2011 : Marcel Veyret, notre doyen, Robert Strippoli, Dédé Michallet, Henri Martinais et André Février.

Ces vœux que nous échangeons traduisent d'abord notre souhait partagé de progrès et de réponses optimistes pour l'avenir de notre village.

Mais je vais débuter mon propos non pas par une, mais par des inquiétudes.

Inquiétude face à la réforme territoriale et à ce qu'elle pourrait donner dans les années à venir. Quelle sera, demain, la place de nos communes, pourtant espace de proximité à nul autre pareil ? Le dernier lieu de dialogue et d'écoute en direction de la population risque de disparaître, noyé dans des regroupements gigantesques, ce qui va certainement vider l'échelon communal de sa substance. Car sur le papier, si ces regroupements devaient générer des économies, il n'en est pas de même en réalité et vous pouvez le constater chaque jour.

Inquiétudes quant à la situation financière de nos communes même si, pour l'instant, nous ne sommes pas concernés, Cognin a toujours été géré avec sagesse. Les prospectives financières faites ça et là dans les collectivités françaises font froid dans le dos. Les recettes stagnent, les besoins et attentes de nos populations n'ont jamais été aussi forts. Pourrons-nous demain, et en dépit de notre bonne gestion, faire face à cette crise sans précédent car il n'y a pas besoin d'être devin pour voir que lorsque quelqu'un est enrhumé, l'épidémie gagne vite du terrain.

Je pense qu'une bonne partie de nos décideurs n'ont pas dû apprendre les fables de la Fontaine, « La cigale et la fourmi » en particulier, ou les ont balayé d'un revers de main, pensant que c'était ringard.

La situation économique et sociale de notre pays est plus que sérieuse. Dans l'actualité, nous voyons chaque jour combien des pays proches du nôtre affrontent des situations très difficiles. Il serait vain de penser que nous pourrions rester à l'écart de ce qui se passe ailleurs. Nos politiques font « profil bas » jusqu'aux élections présidentielles et législatives, mais je redoute l'après. Lorsque l'on voit que depuis plus de 30 ans le budget de la France est voté en déficit, transposez ça dans une commune ou une entreprise et vous aurez vite compris !

2011 a vu le toit du bâtiment Ecole/Mairie refait à neuf, les travaux du cimetière concernant le mur d'enceinte qui posait d'énormes problèmes de sécurité, réglés ; sans aucun appel financier aux propriétaires concernés. Toujours au cimetière, un columbarium a vu le jour. A la Mairie, un défibrillateur a été acheté et un programme de voirie conséquent réalisé.

Par le biais du Sictom, la redevance incitative pour les ordures ménagères a été mise en place et il faut reconnaître que les habitants, comme les élus de notre territoire, ont « essuyé les plâtres » d'un projet ambitieux et innovant.

Hier, je vous aurais dit que la station de traitement des eaux usées qui est maintenant portée par la Communauté de Communes allait enfin se réaliser. Le projet était calé et l'appel d'offre allait être lancé et ce matin, douche froide, l'ABF bloque le projet après nous avoir fait faire une étude paysagère et un suivi de chantier d'un coût de 5 694 € HT qui a engendré un surcoût de travaux de 15 000 €. Voilà le reflet type de la société actuelle, au moment où il n'y a plus d'argent, où on nous demande de faire des économies et travailler les entreprises, certains services bloquent les projets, font faire des dépenses inconsidérées et les rebloquent à la sortie. Là, je ne comprends plus et je demande qu'on m'explique !

Le garage communal va commencer lundi et, si le temps le permet, sera terminé dans 3 mois.

Mais, passées ces remarques importantes et pas réjouissantes, les vœux ne doivent pas être l'occasion de se lamenter, ni de se plaindre, c'est aussi un temps convivial, une trêve même, l'occasion de se parler et de se tourner vers les projets et les réalisations.

Aujourd'hui, notre responsabilité d'élus est de regarder notre avenir et celui de notre village en face et continuer à aller de l'avant.

Avant de terminer, il me reste à souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants et leur souhaiter un agréable séjour et une bonne intégration dans notre village. Je ne les nommerais pas car, cette année, ils sont trop nombreux et je risquerais d'en oublier. Je ferais quand même une entorse pour Françoise Veyret qui a repris l'épicerie et qui se dépense sans compter pour réussir. Je ne la remercierai jamais assez et je compte sur vous tous pour l'aider dans son entreprise.

Je tiens également à remercier le Conseil Municipal, les employés, les bénévoles de la Bibliothèque et tous ceux qui œuvrent pour que notre village soit agréable et accueillant.

Pour terminer sur une note conviviale, nous avons dans la commune un jeune homme à qui pourtant la bonne volonté pour trouver l'âme sœur ne manque pas, mais qui n'a toujours pas concrétisé. Et à l'âge de 30 ans, il me semble qu'il y a la St Nicolas ? Je vais donc demander à Greg de monter nous rejoindre et j'en profite pour lancer un appel solennel pour, qu'à l'avenir, une demoiselle se dévoue.

Et maintenant, place au pot de l'amitié où l'on pourra continuer à échanger en dégustant la galette des rois.

Merci à tous et à l'année prochaine !

En parcourant les rues...

GARAGE COMMUNAL

Les travaux du garage communal ont commencé en début d'année, l'entreprise Mandier a réalisé la plateforme et l'entreprise Facchin a pu commencer la maçonnerie. Si le temps le permet, la pose de la charpente est prévue la deuxième semaine de Février.

Le marché a été passé de la manière suivante :

Maitrise d'oeuvre :	Claude Bernard	12 320,00 €	HT
Coordinateur sécurité :	Yannick Charrier	1 170,00 €	HT
VRD :	Entreprise Mandier	15 915,50 €	HT
Maçonnerie :	Entreprise Facchin	31 655,20 €	HT
Charpente :	Euro-Charpente Oliveira	22 510,63 €	HT
Serrurerie :	SARL Tommeto	9 940,00 €	HT
Electricité :	Entreprise Kocik	2 250,00 €	HT
	Total	95 761,33 €	HT

Ce type de structure ne bénéficiant d'aucune aide, sera réalisé sur les fonds propres communaux.

SITE DE COMPOSTAGE DU QUARTIER SAINT JOSEPH

Hervé Hugueny, pour Trièves Compostage continue le suivi du site de compostage. Les bénévoles qui ont été à l'initiative de la mise en place de ce site, apportent régulièrement leur résidu compostable et effectuent chacune leur tour en fonction d'un planning établi, les taches d'entretien hebdomadaires.

Malheureusement, lors de la dernière visite, Hervé Hugueny a constaté que les matières déposées dans les bacs de compostage n'étaient pas assez recouvertes de matières sèches, et que des sacs plastiques avaient été mélangés au compost.

Nous profitons de la parution de notre journal pour rappeler que ces bacs de compostage sont à la disposition de tous, à condition de bien respecter les règles d'utilisation, c'est à dire bien étaler chaque apport avec la griffe mise à disposition et « saupoudrer » à chaque fois avec le broyat de bois. Les bénévoles sont prêts à accueillir de nouveaux composteurs et à les former pour un bon usage. Prendre contact directement avec Mmes Valles ou Pérard ou avec la Mairie qui vous mettra en contact avec elles.

En espérant que ce petit article puisse éviter de nouvelles "erreurs" qui mettent à mal le bon fonctionnement de ce site remarquable.

FLEURIR LE VILLAGE

L'année dernière, au mois de mai, des bacs de remplissage pour les déchets de cuisine ont été installés à la résidence St Joseph.

Cette opération s'inscrit dans une prise de conscience environnementale et de réduction de la facture pour les ménages. Une équipe de bénévoles assure la gestion du site et le suivi du processus de compostage. Le compost déjà suffisamment avancé a été transféré dans le bac de maturation. Ce bac continue à se remplir et sera mûr au printemps, vers les mois d'avril et mai, période favorable aux plantations.

Trois habitantes de la commune ont cogité un projet pour utiliser ce compost et fleurir davantage le village. Notre village est classé en zone touristique et présente beaucoup d'attraits. La commune fait déjà un remarquable travail

d'embellissement. Nos trois Cognardes proposent aux villageois de participer à cet embellissement et de garnir de fleurs diverses, leurs habitations, terrasses, fenêtres, balcons... à la hauteur de leurs moyens. Le compost est destiné aux personnes n'ayant pas leur propre compost dans leur jardin, mais surtout ce projet de fleurissement est ouvert à tous et permet de renforcer le lien social entre les habitants.

Une surprise récompensera les bonnes volontés autour du verre de l'amitié. Les personnes intéressées peuvent contacter Christine au 06 07 57 96 32 pour la distribution du compost, Lucette au 04 76 38 52 91 et Hélène au 04 76 32 68 pour le fleurissement.

BILAN DE L'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Un inventaire à la Prévert de son utilisation

Le 30 avril 2005, la salle polyvalente de Cognin les Gorges était inaugurée. Sept ans après, on ne pourrait plus se passer de ce bâtiment. Un bilan de son utilisation témoigne :

Pour la salle des fêtes :

31 week-ends loués :

- 17 payants dont 2 à des personnes extérieures de notre village,
- 14 prêts gratuits à des associations dont 13 à celles de Cognin les Gorges,

Pour la cantine :

23 week-ends loués :

- 2 payants uniquement à des habitants de Cognin les Gorges,
- 21 prêts gratuits à des associations dont 1 seule extérieure à Cognin les Gorges

Salle des fêtes + cantine :

Mise à disposition du centre aéré de la communauté de communes de Vinay pendant 4 semaines chaque été contre une compensation financière.

En semaine, la cantine est utilisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi.

Les premiers et troisième mercredis après-midi de chaque mois, le club du Nan occupe la cantine pour jeux de cartes et autres.

Un mardi soir toutes les 2 semaines, le club de théâtre de Saint Romans répète dans la salle des fêtes.

Tous les jeudis soirs, la section gym du Foyer Rural de Cognin les Gorges, tous les samedis matins (en fonction des locations), la section yoga du foyer rural de Cognin les Gorges utilisent la salle des fêtes .

Les écoles l'utilisent alternativement matin ou après-midi des journées de classe pour leurs séances d'éducation physique et sportive .

Sans compter la mise à disposition pour les assemblées générales, réunions diverses d'associations mutuelles ou syndicats divers qui ont lieu dans les peu de créneaux laissés libres.

A la lecture de ces plannings, on ne peut pas dire que cet investissement n'est pas rentabilisé.

En conclusion,

La salle polyvalente se révèle un outil indispensable pour notre commune, car bien adapté et fonctionnel.

Les personnels communaux œuvrent au quotidien pour le garder dans le meilleur état possible. Faisons en sorte, que chacun le rende après location, propre comme s'il s'agissait de son bien. Une utilisation respectueuse et citoyenne permettra à ce bâtiment de rester en bon état et de continuer à rendre grand service à notre village et aux alentours…

UN DÉFIBRILLATEUR VA ÊTRE INSTALLÉ

Un défibrillateur sera installé sur la commune sur le mur devant la mairie .

Une formation sera dispensée à la salle des fêtes de Cognin les Gorges le lundi 5 mars à 20h .

Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à cette formation qui expliquera comment utiliser cet outil qui peut sauver des vies.

Dossier : Histoire de l'Echo des Gorges ...

La minute historique

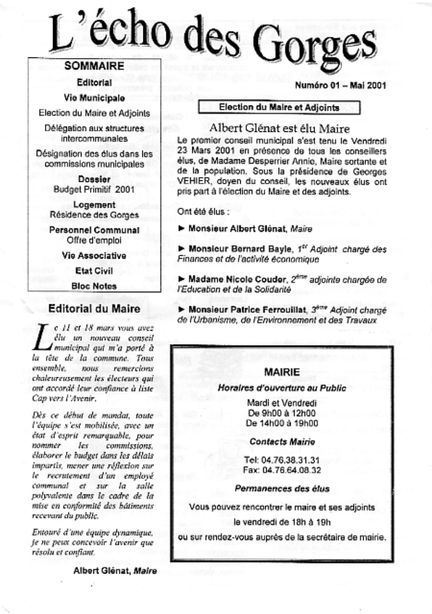

L'écho des Gorges

SOMMAIRE

Editorial

Vie Municipale

Election du Maire et Adjoints

Délégation aux structures intercommunales

Désignation des élus dans les commissions municipales

Dossier

Budget Primitif 2001

Logement

Résidence des Gorges

Personnel Communal

Offre d'emploi

Vie Associative

Etat Civil

Bloc Notes

Numéro 01 – Mai 2001

Election du Maire et Adjoints

Albert Glénat est élu Maire

Le premier conseil municipal s'est tenu le Vendredi 23 Mars 2001 en présence de tous les conseillers élus, de Madame Desperrier Annie, Maire sortante et de la population. Sous la présidence de Georges VEHIER, doyen du conseil, les nouveaux élus ont pris part à l'élection du Maire et des adjoints.

Ont été élus :

- **Monsieur Albert Glénat**, *Maire*
- **Monsieur Bernard Bayle**, *1er Adjoint chargé des Finances et de l'activité économique*
- **Madame Nicole Couder**, *2ème adjointe chargée de l'Education et de la Solidarité*
- **Monsieur Patrice Ferrouillat**, *3ème Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Travaux*

Editorial du Maire

Le 11 et 18 mars vous avez élu un nouveau conseil municipal qui m'a porté à la tête de la commune. Tous ensemble, nous remercions chaleureusement les électeurs qui ont accordé leur confiance à liste Cap vers l'Avenir.

Dès ce début de mandat, toute l'équipe s'est mobilisée, avec un état d'esprit remarquable, pour nommer les commissions, élaborer le budget dans les délais impartis, mener une réflexion sur le recrutement d'un employé communal et sur la salle polyvalente dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments recevant du public.

Entouré d'une équipe dynamique, je ne peux concevoir l'avenir que résolu et confiant.

Albert Glénat, *Maire*

MAIRIE

Horaires d'ouverture au Public

Mardi et Vendredi
De 9h00 à 12h00
De 14h00 à 19h00

Contacts Mairie

Tel: 04.76.38.31.31
Fax: 04.76.64.08.32

Permanences des élus

Vous pouvez rencontrer le maire et ses adjoints le vendredi de 18h à 19h ou sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

Le premier numéro de l'Echo des Gorges, un quatre pages, était publié en mai 2001 dans l'élan de l'élection de la nouvelle équipe municipale qui désigna Albert Glénat comme Maire. Cette équipe avait mis en avant le fait d'informer les citoyens sur l'action municipale. Sébastien Girard, fort de son dynamisme et de sa jeunesse, fut le premier rédacteur en chef. L'information sur l'actualité municipale trouva tout naturellement sa place dans ce journal, mais il devint rapidement un média de la vie de notre village et des ses habitants. Les associations y trouvèrent une tribune, soit pour annoncer les manifestations futures, soit pour retracer les temps forts passés . Au fil du temps, l'écho des Gorges devint la trace écrite de la vie de notre village.

Logement

Résidence des Gorges : actuellement des appartements (T2, T3, T4) sont libres et disponibles.

Vous avez besoin d'un logement sur la commune, alors n'hésitez pas et prenez contact avec le secrétariat de mairie au 04.76.38.31.31 ou auprès de LPV (Logement Populaire Voironais) au 04.76.65.13.42

Personnel Communal

La commune de Cognin les Gorges envisage le recrutement d'un agent d'entretien au sein du service technique de la commune

__Connaissances indispensables en :__

- Entretiens des bâtiments
- Espaces verts
- Réseaux
- Permis poids lourds souhaité

Résidence obligatoire dans la commune ou limitrophe
Envoyer votre lettre de motivation et votre CV **avant le 20 mai 2001 à la mairie.**

Vie Associative

Dans cette première parution de notre bulletin municipal, nous n'avons pas pu, pour des raisons matérielles, insérer des articles concernant la vie des associations. Nous informons les responsables associatifs que dans les prochains numéros, cet espace sera à leur disposition et nous leur communiquerons les dates butoirs pour la transmission de leurs articles.

Etat civil

__Ils ont vu le jour :__
7 avril 2001 : OUVRARD Emilie
8 Avril 2001 : BOREL Jade

__Ils nous ont quittés :__
4 janvier 2001 : MARCHAND Jean
4 mars 2001 : VOIRON Guillaume22 avril 2001 : CRET Léon

Bloc Notes

Horaires

► La poste
lundi au vendredi
9h à 11h - 14h à 16h

samedi de 9h à 11h

04.76.38.31.00

► Bibliothèque Municipale
Mardi de 15h30 à 18h00
Samedi de 10h00 à 12h00

04.76.38.30.24

► Déchetterie de Vinay
du mardi au vendredi
14h à 18h

samedi
9h à 12h et 14h à 18h

04.16.36.79.29

Pré-Inscriptions à l'école maternelle de Saint-Gervais

Pré-inscription obligatoire en mairie pour les enfants nés en 1998, les nouveaux arrivants, et les enfants de grandes sections entrant en CP avant le 11 mai 2001.

Se munir :

- Du livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Un certificat médical d'autorisation à la scolarisation

L'écho des Gorges

Directeur de la publication :
Glénat Albert

Rédacteur en Chef :
Girard Sébastien

Comité de rédaction :

A participé à ce numéro :
Bayle Bernard

Tout au long de ces années, ce journal a évolué : il s'est étoffé de quatre à seize pages en version actuelle, l'illustration de Claire Boutet est apparu en première page à partir du numéro cinq. Ensuite croquis et photos se sont insérés de plus en plus régulièrement dans notre journal.

Fin 2007, le site web communal est venu apporter un plus à notre bulletin : plus de réactivité, une diffusion plus large et une complémentarité avec l'écho des Gorges. Celui-ci est d'ailleurs téléchargeable sur le site communal en version PDF avec les photos et illustrations en couleurs.

La nouvelle équipe municipale élue en 2008 a décidé de poursuivre cette aventure.

L'Echo des Gorges, comment ça marche...

Vous recevez trois exemplaires par an de notre journal . Nous avons décidé dans ce numéro de vous expliquer notre recette de fabrication. Entrons dans les coulisses :

Comité de rédaction :

5 ou 6 semaines avant la date de parution, la commission communication du conseil municipal se réunit pour décider des grandes lignes du futur numéro (sujet de l'éditorial, thème du dossier, travaux, événements ...) et attribuer à chacun la rédaction de un ou plusieurs articles. Un calendrier est fixé avec date de retour d'articles et du comité de lecture.

Appel à contribution :

Suite au comité de rédaction, un appel est lancé aux contributeurs locaux (associations, écoles) et aux partenaires institutionnels (Communauté de Communes, Parc du Vercors, SICTOM...) pour leur annoncer la parution de notre journal et les inviter à l'utiliser pour publier leurs informations respectives.

Écriture des articles :

Chaque contributeur rédige son ou ses articles, les renvoie en mairie sous forme manuscrite ou informatique, avec les photos ou autres documents à joindre. Les documents manuscrits sont saisis par Isabelle Piccarreta ou Isabelle Martinez avant d'être transmis à Linda Muzard. Pour information, tous les contributeurs sont mentionnés dans l'encart gris en dernière page du journal.

Mise en page :

Une fois tous les articles et autres documents réunis, Linda Muzard peut commencer la mise en page de notre journal : deux bonnes journées de travail. Un article qui arrive en retard et c'est tout le travail qu'il faut recommencer. C'est pour cela que la rigueur sur la date du retour des articles est importante.

Comité de lecture :

Une fois le journal mis en page, une maquette est imprimée et les membres de la commission communication vont relire un à un tous les articles pour voir s'il ne reste pas de coquilles rédactionnelles ou orthographiques. Près de deux heures de travail qui engendrent souvent de longs débats sur une formulation ou une autre, ou sur la justification d'un pluriel, sujets inversés ou autres. Un bon moment d'échange, mais qui demande rigueur pour que la correctrice, Linda Muzard puisse effectuer les modifications proposées par la commission.

Impression :

Une fois la maquette validée par la commission, l'impression de notre journal peut être lancée. On reste toujours dans un cadre très artisanale. C'est Isabelle Piccarreta, notre secrétaire de mairie, qui va lancer les impressions sur notre photocopieuse communale : près de 2 journées pour finaliser cette impression. Isabelle Martinez, notre employée de l'agence postale effectuera le pliage des 300 exemplaires.

Distribution :

Les journaux pliés sont remis à notre facteur qui assurera la distribution dans toutes les boîtes aux lettres de notre commune. Ça y est, l'écho des Gorges est dans vos mains, vous pouvez accéder à l'information de notre village...

Mise en ligne sur le site web

Linda Muzard qui assure la mise en page de notre journal, a aussi la casquette de webmaster de notre site communal. C'est donc elle qui va mettre en ligne sur http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org la version finale en couleur de l'écho des Gorges.

Le coût

Le papier :	3 ramettes A3	42 €
L'impression :	4800 copies	52 €
La distribution par la poste :		50 €
	Total	144 € x 3 numéros = 432 € /an de frais de communication

Pour un coût de 0.48 € par journal édité en noir et blanc.

Et demain :

Nous avons fait le choix de modifier la mise en page, d'actualiser les illustrations. Merci à Geoffrey Girard pour le nouveau croquis de la page de couverture. Comme vous avez pu le comprendre, notre journal est une œuvre collective. Et dans ce cadre là, les contributions de tout un chacun sont les bienvenues : poètes, dessinateurs, historiens, avis, réflexion...

De plus, nous vous proposons par le biais du petit bulletin inséré dans ce journal de nous donner votre avis, vos idées sur notre journal et notre site web, afin d'améliorer notre formule. Par avance, merci pour votre participation.

Au cœur du village...

BIBLIOTHEQUE

LA BIBLIOTHÈQUE A CHANGÉ DE LOGICIEL

En Octobre, nombre d'entre vous ont pu constater que la bibliothèque a été contrainte de fermer deux semaines au public, afin de changer de logiciel.

Une petite phrase toute simple, qui cache quatre mois de travail acharné pour un tout petit nombre de bénévoles. En effet le changement était complexe : les bases informatiques des 13 bibliothèques du réseau Sud-Grésivaudan ont été rassemblées pour ne faire qu'une seule. Fusion demandée par les bibliothécaires dans le but d'améliorer leur travail en réseau et de répondre au mieux aux demandes de leurs lecteurs.

Le réseau des bibliothèques du Sud Grésivaudan en quelques chiffres :

13 bibliothèques (St Marcellin, Chatte, Chevrière, St Antoine, St Hilaire, St Just de Claix, St Romans, Pont en Royans, Rencurel, Vinay, St Gervais, St Quentin, Cognin) : 12 760 lecteurs,

Un fond de 116 300 exemplaires..

- **106 100** livres repartis entre bande dessinée adulte et jeunesse, documentaires adultes et jeunesse, romans adultes et jeunesse et magazines Adultes et Jeunesse,

- **10 200 exemplaires** pour les documents sonores, repartis entre les CD de musique ou livres lus Adultes et Jeunesse, les CD-Rom Adultes et Jeunesse et DVD Adultes et Jeunesse.

Cette fusion informatique a demandé aux 5 administrateurs (des bibliothécaires du réseau) un travail colossal de suivi du projet en relation avec le fournisseur du nouveau logiciel.

En effet, certains livres pouvaient être présents dans plusieurs bibliothèques. Pour rendre le logiciel plus fonctionnel il a fallu regrouper ces mêmes « exemplaires » sous une même fiche « notice ». Fort heureusement le code ISBN (code barre) apposé par l'éditeur à l'arrière du livre permet d'identifier assez rapidement le document. Cependant des dysfonctionnements se sont produits, obligeant les bénévoles du réseau à un traitement manuel pour plus de 3400 références.

Pour les séries (ex : Astérix), il a fallu regrouper les titres sous une même en-tête toujours dans le but de faciliter les recherches en ligne du lecteur.

Un travail de consolidation du fichier « auteur » a été nécessaire. Chaque bibliothèque avait sa propre façon d'écrire un auteur (ex : Marc Lévy, marc Lévy, marc levy).

Une fois ce travail de nettoyage effectué, il a aussi fallu homogénéiser les données concernant les lecteurs, les fournisseurs, ….

Le nouveau logiciel va également faciliter le travail de gestion des bibliothécaires. Chaque bibliothèque aura une gestion comptable autonome et personnalisée, gestion qui a demandé un important travail de mise en place.

Bilan pour tout ce travail : près de 1000 h de travail pour les bénévoles du réseau.

Actuellement le plus gros est terminé. Des tests concernant le futur site de réservation se poursuivent afin que tout soit fonctionnel lors de son ouverture mi-février aux lecteurs . Comme précédemment les lecteurs inscrits dans une des 13 bibliothèques du réseau pourra en s'identifiant sur le site, réserver le livre qui lui tient à cœur. L'ouvrage sera ensuite acheminé jusqu'à sa bibliothèque où il pourra le retirer.

DECES DE REYMOND TONNEAU

Reymond Tonneau, un des derniers rescapés des combats du Vercors, nous a quitté le 15 Décembre.

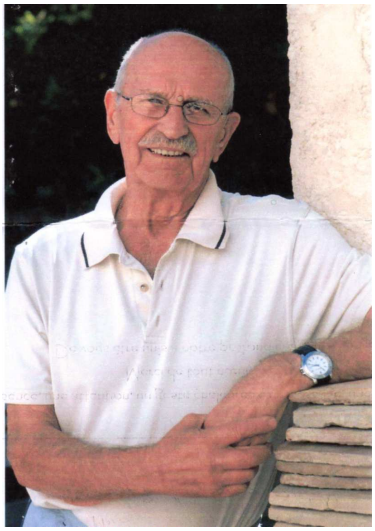

Une délégation de ses amis de la région, s'est rendu à Marseille, accompagner Hélène sa compagne, lors de ses obsèques.

Reymond Tonneau adolescent était scout à Romans sa ville natale et de fil en aiguille, crevant les pneus des vélos des collaborateurs, peignant des slogans anti-Pétainistes sur les murs, surveillant les voies ferrées, il est rentré dans la résistance, puis au maquis, sur le plateau du Vercors.

Lorsque l'ordre de dispersion fut donné le 23 juillet 1944, un groupe de 9 maquisards dont Reymond Tonneau et son frère Félix, prirent la route pour rejoindre leur famille.

C'est à Malleval, le 29 juillet que ce groupe tombe dans une embuscade et fut anéanti par les Allemands. Son frère mourut dans ses bras et lui, blessé, sauta dans un

ravin et, seul rescapé, se cachant, mis deux jours pour traverser l'Isère, aidé par des familles locales, afin de regagner Romans.

Comme beaucoup de personnes ayant vécu ces évènements, après de longues années de silence, sous l'insistance de son petit fils Brice, il commença à parler de son odyssée. Le décès tragique de celui-ci à 20 ans fut le déclic pour coucher ses souvenirs sur papier, en faire un livre, puis une bande dessinée.

A la retraite, Reymond devint vite une figure du devoir de mémoire. Intervenant dans les lycées, dans les collèges, avec sa verve, conteur incomparable, il milita pour la paix et le rapprochement des peuples, allant faire ses conférences jusqu'en Allemagne.

Toutes les années, nous nous retrouvions le 29 janvier à Malleval à la Croix de Lorraine des Belles, lieu du massacre, et à Patente où Antoine Sanlaville, son instructeur, et Gervasoni furent tués, pour honorer leurs mémoires.

Reymond laissera un grand vide, mais Roger Sanlaville va reprendre le flambeau, et déjà est à l'étude une journée « sur les traces de Reymond Tonneau ».

Personnellement, restera gravée la journée où il était intervenu à l'école communale devant 90 gamins médusés. Dans un silence de cathédrale, il leur raconta son vécu et répondit à leurs questions, lors du lancement de sa bande dessinée « A 18 ans sous les balles du Vercors ».

Il était tellement heureux d'intervenir devant les descendants de familles qui lui avaient sauvé la vie, lui qui vouait à Cognin et ses habitants une reconnaissance éternelle.

CLUB DES GORGES DU NAN

REPAS DE NOEL

A l'initiative de Raymonde et Mireille, le club a organisé son petit repas de Noël dans la salle joliment décorée par les enfants de l'école. Nos aînés ont décidé pour la circonstance de renouer avec la tradition et de déguster la tête de veau. Ce mets traditionnel de fête a été cuisiné par Laurent assisté de son épouse Nadège pour le service.

De nouveaux adhérents sont venus rejoindre le club.

La visite du maire Albert Glénat, malgré un emploi du temps bien chargé, a été fortement appréciée par nos aînés. L'après midi s'est poursuivie dans la convivialité avec différents jeux de société.

ENFANCE JEUNESSE

La communauté de communes de Vinay (CCV), dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse, propose aux jeunes du territoire son service : « **MAJIC** » **M**ission d'**A**ccompagnement des **J**eunes dans leur **I**ntérêt pour leur **C**ommune.

Au cœur du village...

Qu'est-ce que c'est ?

Les élus de votre commune ont souhaité offrir des interventions au plus proche des jeunes. Un animateur propose aux jeunes de 11 à 17 ans de participer à des temps de rencontres (mercredis et vacances). Le territoire de la CCV est partagé en 4 zones géographiques, ce qui permet d'intervenir par périodes définies à l'avance les mercredis. Ces zones sont regroupées lors des vacances.

Ça bosse dur à Saint Gervais ! Janvier 2012

Que va-t-il se passer lors de ces rencontres ?

Dans un premier temps, l'animateur propose aux jeunes un accueil ludique et « fun » afin de se connaitre : jeux de société, BD et magazines, ping-pong, malle cirque, sports collectifs et autres jeux en bois. Les lieux d'accueils permettront probablement d'autres activités (VTT, basket, skate park, sport de pleine nature …). Dans un second temps, l'animateur est à l'écoute des idées et projets des jeunes. Ensemble, ils préparent une ou des actions, en fonction aussi des attentes des élus et associations locales. Les associations, élus et tous parents bénévoles sont les bienvenus !

Rencontres sur place, sorties à la journée, séjours, stages, actions locales, les idées ne manqueront pas !

Comment participer ?

Dans tout les cas, il faut remplir un dossier d'inscription et amener une attestation de responsabilité civile, du quotient familial (QF), le carnet de santé.

MERCREDIS : Inscription lors des samedis matins prévus dans votre zone. Un transport peut être organisé (limité à 7 places) en points de passages sur les communes concernées par l'animation.

VACANCES : Préinscriptions téléphoniques puis confirmation de l'inscription lors d'un rendez vous donné au bureau de MAJIC. (samedis et mercredis).

ATTENTION : tous les jeunes résidants sur le territoire de la CCV peuvent participer aux animations du mercredi. Même s'ils ne résident pas dans les communes de la zone d'animation en cours.

Contact et infos :

Par internet, ou votre affichage communal !

Bureau de MAJIC au local jeune de Vinay (parc de la Providence, ancien SAJ)

Marc au 04 76 36 74 96 ou 06 71 21 72 45

ou m.desroches@ccvinay.fr

Toutes les infos sur la Communauté de Communes de Vinay :

ccvinay.sud-gresivaudan.org

Au cœur du village...

Le blog qui retrace les actions et projets en cours :

maiic38.over-blog.com

ASSOCIATION DE PECHE

ASSEMBLEE GENERALE

Christian Lemonsu ayant cessé sa fonction de Président de l'association de pêche après de nombreuses années, voici suite à l'assemblée générale, la composition du nouveau bureau :

Président :	Laurent DELGUERRA
Vice-président :	Olivier GILBODON-BERT
Trésorier :	Pascal CHAIX
Secrétaire :	Jean-Marc DELGUERRA
Garde pêche	Eddy MICOUD

PERMANENCE PERMIS DE PECHE

La permanence pour la vente des permis de pêche aura lieu le dimanche 4 mars 2012 à partir de 10h à la salle de la cantine. Les cartes et brochures sont également disponibles chez Christian Lemonsu tél. : 04 76 38 58 89.
Depuis 2012 il est possible d'acheter la carte par internet sur le site http://www.peche-isere.com .

FOYER RURAL

SOIRÉE BEAUJOLAIS ET CONCOURS DE BELOTE

Le foyer rural a organisé pour la première fois une soirée dégustation de beaujolais accompagnée de l'assiette campagnarde avant de débuter le concours de belote.

Le concours s'est déroulé en cinq parties et s'est poursuivi tard dans la nuit pour la plus grande satisfaction des amateurs. De nombreux lots de qualité ont récompensé la persévérance des gagnants.

ASSEMBLEE GENERALE

Le 25 novembre 2011 a eu lieu l'assemblée générale du Foyer Rural et le programme des manifestations a été décidé comme suit :

Dimanche 29 janvier	Matinée boudin
Samedi 25 février	Soirée Karaoké
Samedi 21 avril	Bal des jeunes

Au cœur du village…

Dimanche 13 mai	Vide grenier et randonnée
Samedi 14 juillet	Soirée moules / frites
3, 4 et 5 août	VOGUE ANNUELLE
Samedi 17 novembre	Beaujolais et concours de belote

Et voici la composition du nouveau bureau :

Président :	Gregory REYNAUD
	06 88 26 70 23
Vice présidents :	Pierre CHAVANCE
	Geoffrey GIRARD
Trésorière :	Sabine LYONNE
Vice trésorière :	Isabelle RUDLOFF
Secrétaire :	Christine MARCEL
Vice secrétaire :	Sophie BOREL
Communication :	Vanessa REBBOAH
	Jonathan GORCZYCA
	Lilian VEYRET
Photographes :	Coco et Cocotte

Toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation des manifestations sont les bienvenues !

Nous vous donnons rendez-vous sur le site internet du village
http://cognin-les-gorges.sud.gresivaudan.org/
pour connaître les dates de préparation.

Merci d'avance pour votre aide !

LA SAINT NICOLAS !!!

Les vœux du maire ont été clôturés par un petit clin d'œil à Greg, notre employé communal ! Et oui, il a (déjà) 30 ans, et…n'est toujours pas marié…..alors, ici la tradition veut qu'on le « déguise » en vieux garçon : un bonnet de nuit, des galoches, une pipe….C'est notre Saint-Nicolas !!

Au cœur du village...

On lui souhaite alors de trouver une jolie demoiselle dans l'année… ! Mais pour ça, on ne se fait tout de même pas trop de soucis !!!

L'ATELIER D'ART FLORAL

Le Foyer Rural a organisé son atelier d'art floral sur la thématique « Noël suspendu ».

Dominique Ferrier, animatrice de Floriscola, a enseigné différentes techniques de création sur l'évènementiel du moment, les fêtes de fin d'année.

La grande réflexion

Cet atelier suscite beaucoup d'engouement et permet de développer la créativité des stagiaires dans une ambiance relaxante et parfumée.

Attention le doigts !

Où je le mets ?

C'est sur que ça tient ?

Chaque groupe d'une dizaine de stagiaires découvre, après la première heure de théorie et de démonstration, la visualisation des futures créations. Ensuite au fil du temps, les boules en polystyrène se parent de feuillages et de perles. Entrent en scène cornouiller, pin, sapin, faux cyprès, kochia, gypsophile… pour se transformer en suspension de bienvenue et surprise de Noël sur laquelle l'orchidée Phalaenopsis fuchia apportera le raffinement digne d'un centre de table pour agrémenter la décoration des repas de fête.

Les prochains ateliers pour découvrir les fondements des techniques floristiques, les richesses de la nature, d'exprimer sa créativité et de partager avec d'autres personnes un moment de détente, se dérouleront le samedi 17 mars et le samedi 16 juin.

Pour tout renseignement et inscription, contacter Valérie Simoens du Foyer Rural (atelier ouvert aussi aux personnes extérieures à Cognin) au 04 76 38 53 34 ou 04 76 38 33 29 ou 06 25 36 81 91.

Au cœur du village...

UN NOUVEL ARTISAN A COGNIN

Patrick Morell

100 impasse du Rivier

38470 COGNIN LES GORGES

Tél. : 04 76 38 18 05

Portable : 06 13 06 36 06

E-mail : morell.patrick@akeonet.com

Travaux d'aménagement et Terrassement

- Travaux préparatoires (tranchée, talutage)
- Petit enrochement
- Aménagement extérieur (plantation, arboration, élagage)
- Tonte de pelouse, entretien espace vert

SITE INTERNET DE COGNIN

ACTUALISATION DES INFORMATIONS

Ce site est celui de tous les habitants !

L'équipe fait une nouvelle fois appel à vous pour nous aider à le faire vivre. Pour ce faire nous avons besoin de votre aide.

Merci de nous transmettre toute information utile concernant des manifestations avec des photos, si possible, les compositions des bureaux des associations, des nouveaux artisans qui s'installeraient à Cognin etc…

Vous pouvez remettre les informations à la mairie ou les envoyer directement à linda.muzard@sfr.fr .

DERNIER SCOOP

On parle de notre village Cognin les Gorges et de son maire sur France2.

Prenez date, tous devant vos écrans le jeudi 1er mars 2012 à 22h05 pour regarder l'émission "Complément d'enquête". !

ETAT CIVIL

Elle a vu le jour :

FONTAINE Lucie, fille de Romary FONTAINE et Isabelle VIAL, le 22/11/2011, 7 Rue de Sorbiers.

Ils nous ont quittés :

FEVRIER André, le 20/10/2011, 64 lot la Tour

CARNICELLI Francesco, le 18/01/2012, 38 Imp. de Bâties

CHARLES Marcel, le 28/01/2012, 22 Rue de la Charrière

BLOC-NOTES

Mairie Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h

Poste Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Samedi de 09h à 11h
Fermée le mercredi

Déchetterie Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h
Vinay et St. Sauveur Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi : 09h à 18h

Service dépannage des eaux en cas d'urgence :
Téléphonez au : 04 76 36 94 01

Service facturation eaux et assainissement et ordures ménagères: 04 76 36 90 57

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr
Site Internet: http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/

Directeur de Publication
Albert GLÉNAT
Rédacteur en Chef
Patrice FERROUILLAT
Illustration couverture
Geoffrey GIRARD
Service Communication
Linda MUZARD

Comité de Rédaction
Sophie Borel, Bernard Bayle, Cécile Laude, Sylviane Ageron, , Linda Muzard,

Ont participé à ce numéro
Le Foyer Rural, Chantal Donneger, Marc Desroches,

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 300 exemplaires.